



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 11 novembre 2024 à 19 h.

Sont présents :           Monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
Madame Nathalie Laprade, conseillère  
Madame Josée Lampron, conseillère  
Monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absent :               Monsieur Raynald Houde, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :   Monsieur Martin Careau, directeur général  
Madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques

**ORDRE DU JOUR**

- 1.           OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
- 2.           ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.           ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1       Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 octobre 2024
- 4.           ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1       Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
  - 4.2       Sécurité publique : Mouvement de personnel - Entérinement
  - 4.3       Service de la Sécurité publique : Mouvement de personnel - Accueil d'un stagiaire en prévention des incendies
  - 4.4       Adoption du calendrier des séances du conseil 2025
  - 4.5       Services techniques : Mouvement de personnel - Entérinement
  - 4.6       Services techniques : Mouvement de personnel
  - 4.7       Annulation des soldes résiduels de règlements d'emprunt
  - 4.8       Dépôt du rapport de suivi du budget d'immobilisations
  - 4.9       Appui au Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec
  - 4.10      Nomination d'une directrice générale adjointe
  - 4.11      Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
  - 4.12      Dépôt des deux rapports comparatifs
  - 4.13      Ressources humaines : Conditions de travail
  - 4.14      Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur la régie interne du conseil municipal
  - 4.15      Dépôt de la liste des chèques et dépôts
  - 4.16      Dépôt de la liste des engagements financiers
  - 4.17      Amendement au budget : Exercice financier 2024
  - 4.18      Amendement au contrat des cols blancs : Demande de retour au travail à temps partiel
- 5.           AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1       Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine afin de ne pas restreindre le renouvellement d'un membre
- 6.           HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 6.1       Aucun



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'achat d'une génératrice pour le centre d'hébergement Anne-Hébert dans le cadre du Plan de mesures d'urgence
- 7.2 Autoriser le paiement numéro 15 : Nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Aucun

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 10.1 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour le module de billetterie en ligne

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils
- 11.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour la fourniture de gaz propane
- 11.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (moins de 25 000 \$) pour la fourniture de huit panneaux d'accueil pour l'identification des entrées de la Ville
- 11.4 Disposition de terre végétale : Terrain future école secondaire

**12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

La séance du lundi, 11 novembre 2024 est ouverte.

437-2024

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

438-2024

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

439-2024

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c.31) (« P. L. 49 »);

**ATTENDU** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités devaient constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU** la résolution 463-2022 qui crée officiellement un Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**ATTENDU** que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières (qui ne doivent pas être prises en compte) prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

**ATTENDU** que, conformément à la loi, et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil doit affecter à ce fonds un montant de 7 330 \$ pour l'année 2024;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 18 octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère

**ET RÉSOLU** d'affecter au Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 330 \$ pour l'exercice financier 2024.

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la somme nécessaire à cette affectation soit appropriée du poste budgétaire *Affectation au fonds réservé - dépenses électorales* (03-510-00-012).

**ADOPTÉE**

440-2024

**SÉCURITÉ PUBLIQUE : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un brigadier scolaire pour agir à l'intersection de la route de Fossambault et de la rue Désiré-Juneau;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Étienne Labonté Jolin, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 28 octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Gaétan Julien, en date du 21 octobre 2024, au poste de brigadier scolaire pour l'année scolaire 2024-2025, comme prescrit à l'article 9 du règlement numéro 1467-2019, aux conditions énumérées au rapport préparé par monsieur Étienne Labonté Jolin.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de rémunérer monsieur Julien à l'échelon 5 de la grille salariale en vigueur pour ce poste.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire  *salaire brigadier* (02-292-00-141).

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

441-2024

**SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : MOUVEMENT DE PERSONNEL -  
ACCUEIL D'UN STAGIAIRE EN PRÉVENTION DES INCENDIES**

**ATTENDU** que le Service de la sécurité publique a reçu une demande de stage en prévention des incendies de la part de monsieur Marc Gagnon, étudiant au Cégep Garneau;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un stage final pour le cours de prévention des incendies d'une durée de 75 heures;

**ATTENDU** que les dates du stage sont du 11 au 29 novembre 2024;

**ATTENDU** que, durant le stage, monsieur Gagnon travaillerait en étroite collaboration avec notre préventionniste et gestion de risques, monsieur Mathieu Ouellet;

**ATTENDU** que monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint, superviserait les activités et le stage;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 29 octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'accueil de monsieur Marc Gagnon, étudiant au Cégep Garneau, pour son stage final du programme de Prévention des incendies, du 11 au 29 novembre 2024 d'une durée de 75 heures.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que monsieur Marc Gagnon travaille en collaboration avec monsieur Mathieu Ouellet afin de parfaire son expérience en milieu de travail, et que monsieur Étienne Labonté agisse comme superviseur de stage.

**ADOPTÉE**

442-2024

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025**

**ATTENDU** que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**ATTENDU** que l'année 2025 est une année d'élection générale;

**ATTENDU** que le conseil ne peut siéger au cours de la période débutant à 16 h 30 le 30<sup>e</sup> jour précédent le 2 novembre 2025 en vertu de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et jusqu'à ce que les membres formant le nouveau conseil municipal aient prêté serment;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2025.

Lundi 13 janvier 2025

Lundi 3 février 2025

Lundi 3 mars 2025

Lundi 7 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Lundi 2 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025

Lundi 4 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025

Lundi 10 novembre 2025

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025

**QUE** les séances débutent à 19 h.

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**443-2024 SERVICES TECHNIQUES : MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

**ATTENDU** la nécessité pour la Ville d'embaucher un patrouilleur en déneigement pour l'hiver 2024-2025;

**ATTENDU** que monsieur Alexandre Ratthé a occupé ce poste l'hiver dernier à la satisfaction de son supérieur immédiat;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Alexandre Ratthé au poste de patrouilleur en déneigement pour la Division voirie des Services techniques pour l'hiver 2024-2025 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, et ce, pour une durée de 23 fins de semaine.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires patrouilleur* (02-330-07-141) pour les années 2024 et 2025.

**ADOPTÉE**

**444-2024 SERVICES TECHNIQUES : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** la nécessité pour la Ville de prolonger l'emploi de deux employés occasionnels saisonniers à la division transport des Services techniques pour l'hiver 2024-2025;

**ATTENDU** le document préparé par madame Andréanne Tardif, conseillère en ressources humaines, qui présente les conditions de prolongation d'emploi des employés et l'impact budgétaire en date du 4 novembre 2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner la prolongation d'emploi de monsieur Loik Laperrière au poste occasionnel de journalier spécialisé à l'échelon 4 de la grille salariale en vigueur pour la période du 11 novembre 2024 au 18 avril 2025.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'entériner la prolongation d'emploi de monsieur Étienne Bertrand au poste occasionnel de journalier spécialisé à l'échelon 3 pour la période du 11 novembre 2024 au 18 avril 2025.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires 02-320-03-141 et 02-330-03-141.

**ADOPTÉE**

**445-2024 ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU** qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

**ATTENDU** qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU** que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**ATTENDU** qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de modifier les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**IL EST ENFIN RÉSOLU** qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS**

En vertu de l'article 26 du Règlement numéro 1468-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, monsieur Martin Careau, directeur général, dépose le Rapport de l'évolution du budget d'immobilisations de l'année 2024, comprenant la liste des projets non votés, préparée par madame Julie Cloutier, trésorière.

446-2024

**APPUI AU PLAN D'ACTION POUR AMÉLIORER L'OFFRE DE SERVICES EN TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC**

**ATTENDU** que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) se dotait, en janvier 2023, de la *Vision métropolitaine de la mobilité durable à l'horizon 2041*, de façon à assurer une cohérence territoriale en matière de mobilité à l'échelle métropolitaine;

**ATTENDU** que la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action 2024-2030 de la Vision métropolitaine de la mobilité durable*, issu d'une vaste démarche de mobilisation régionale et que ce dernier identifie le moyen de mise en œuvre prioritaire suivant : « Établir une liste des actions prioritaires visant à répondre rapidement aux besoins des citoyens et à améliorer l'efficacité des interconnexions en transport collectif »;

**ATTENDU** que la CMQuébec adoptait, en octobre 2024, le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* et



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

que ce plan constitue la vision commune de la CMQuébec, de ses composantes et des quatre autorités organisatrices de transport du territoire métropolitain quant aux actions prioritaires à déployer afin d'améliorer à court terme les services de transport collectif dans la région, notamment dans les secteurs périphériques et périurbains;

**ATTENDU** que le budget récurrent requis afin de déployer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* pour fournir une offre adéquate minimale en transport collectif et harmonisée sur l'ensemble de la CMQuébec atteint un montant de 24,6 M\$ annuellement;

**ATTENDU** que, sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le Transport collectif de La Jacques-Cartier, régie par la MRC de La Jacques-Cartier, est le seul moyen de transport collectif disponible pour les citoyens qui désirent se rendre vers la ville de Québec;

**ATTENDU** que le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec* permettrait notamment, sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, de :

- Assurer la pérennité et le développement de l'offre de services régionale nécessitant des investissements importants compte tenu :
  - de la configuration du territoire qui entraîne la nécessité d'opérer avec plusieurs véhicules;
  - des modalités actuelles des programmes d'aide financière;
- Augmenter la fréquence et étendre l'offre de services régionale en dehors des heures de pointe, les jours fériés et la fin de semaine;
- Mettre en place les infrastructures technologiques et assurer leurs frais d'exploitation pour faciliter le transfert modal, et permettre aux clientèles d'acquérir leurs titres en ligne;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 5 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller

**ET RÉSOLU** d'appuyer le *Plan d'action pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)*, préparé par la CMQuébec avec le soutien de ses composantes et des autorités organisatrices de transport du territoire.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'appuyer la CMQuébec dans sa demande au gouvernement du Québec de prévoir les sommes récurrentes nécessaires à son déploiement.

**ADOPTÉE**

447-2024

**NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**ATTENDU** la nomination de monsieur Martin Careau au poste de directeur général le 14 août 2023 par la résolution 334-2023;

**ATTENDU** que monsieur Careau occupait, avant sa nomination, le poste de directeur des Services techniques et directeur général adjoint;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de nommer une nouvelle personne pour occuper la fonction de directeur général adjoint;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général dans son rapport daté du 5 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

**ET RÉSOLU** d'ajouter à la fonction de madame Julie Cloutier, trésorière, le rôle de directrice générale adjointe;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général Martin Careau à signer un amendement au contrat de



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

travail des directeurs. Cet amendement prévoira les modifications présentées au rapport préparé par le directeur général, soit les modifications du titre du poste et de la fonction ainsi que la rémunération additionnelle annuelle prévue pour ce travail.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires – Gestion financière et administrative* (02-130-00-141).

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS**

Monsieur Pierre Dolbec, maire, Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller et Madame Nathalie Laprade, conseillère déposent un document intitulé « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

**DÉPÔT DES DEUX RAPPORTS COMPARATIFS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose le rapport des projections budgétaires au 31 décembre 2024 préparé par madame Julie Cloutier, trésorière.

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose les deux états comparatifs préparés par madame Julie Cloutier, trésorière, comme exigé en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 30 septembre 2024, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2024, au moment de la préparation de l'état, soit le 8 novembre 2024, et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

448-2024

**RESSOURCES HUMAINES : CONDITIONS DE TRAVAIL**

**ATTENDU** que deux employés ont fait la demande que soient interrompues, pendant une certaine période, toutes cotisations à leur REER collectif puisqu'ils n'ont plus suffisamment de droits de cotisation inutilisés;

**ATTENDU** que la solution préconisée de façon exceptionnelle pour ces situations pourrait être de verser les mêmes sommes dans le CELI des employés visés;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 7 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise, de façon exceptionnelle, que soit versé dans le CELI des deux employés mentionnés dans le rapport du directeur général, les cotisations au REER-collectif de l'employé et de l'employeur comme prévues à leur contrat de travail, pour la période de paie débutant le 4 novembre 2024 et se terminant le 2 mars 2025.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire et monsieur Martin Careau, directeur général à signer les amendements aux contrats de travail visés.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Josée Lampron, conseillère, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement sur la régie interne du conseil municipal.

De plus, madame Josée Lampron, conseillère, dépose le projet de règlement APR-383-2024 sur la régie interne du conseil municipal.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 31 octobre 2024, laquelle totalise la somme de 2 264 704,97 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 5 novembre 2024, laquelle comprend 133 commandes au montant de 94 080,80 \$.

449-2024

**AMENDEMENT AU BUDGET : EXERCICE FINANCIER 2024**

**ATTENDU** le dépôt du rapport de la deuxième projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2024;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 8 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender le budget original de l'exercice financier 2024 en fonction de la deuxième projection de revenus et de charges préparée le 8 novembre 2024 et déposée par madame Julie Cloutier, trésorière, laquelle porte les revenus anticipés à 21 737 645 \$ et les charges anticipées à 17 262 039 \$, laissant un excédent, avant conciliation à des fins fiscales, de 4 475 606 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2024 est évalué à 131 488 \$.

**ADOPTÉE**

450-2024

**AMENDEMENT AU CONTRAT DES COLS BLANCS : DEMANDE DE RETOUR AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL**

**ATTENDU** la demande déposée à la Ville par l'employée numéro 598 afin d'adapter son horaire de travail pour des raisons de conciliation travail-famille;

**ATTENDU** que la demande se définit plus précisément par un retour au travail selon un horaire à temps partiel plutôt qu'à temps plein, soit de 31 heures par semaine réparties du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à 13 h;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 7 novembre 2024;

La résolution 450-2024 est abrogée par la résolution 466-2024, car l'employé numéro 598 a démissionné.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'accorder la demande de travail à temps réduit de 31 heures par semaine de l'employée numéro 598, dans un souci pour la Ville de soutenir ses employés et leur famille, réparties du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 13 h. En conséquence, le salaire et les avantages sociaux seront réduits au prorata.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'amender le contrat de travail des employés cols blancs en conséquence et d'autoriser la signature de cet amendement par monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 084-2024 afin de permettre à cette employée de travailler 31 heures par semaine pour un retour au travail le ou vers le 18 novembre 2024.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** de mentionner que cet accommodement pourrait être revu si les circonstances changent ou si des répercussions négatives à cet accommodement empêchent le fonctionnement du Service ou des services concernés.

**ADOPTÉE**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-2014 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE AFIN DE NE PAS RESTREINDRE LE RENOUVELLEMENT D'UN MEMBRE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement 1243-2014 constituant le conseil local du patrimoine afin de ne pas restreindre le renouvellement d'un membre.

De plus, madame Nathalie Laprade, conseillère, dépose le projet de règlement numéro APR-384-2024.

**PARCS ET BÂTIMENTS**

451-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ANNE-HÉBERT DANS LE CADRE DU PLAN DE MESURES D'URGENCE**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Wajax Limitée respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**ATTENDU** que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par Wajax limitée en date du 22 octobre 2024 d'une somme de 102 709,27 \$;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 22 octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Wajax limitée pour l'achat d'une génératrice diesel de 200 KW incluant un abri insonorisé et un réservoir de 1 510 litres pour le centre socioculturel Anne-Hébert dans le cadre du Plan de mesures d'urgence. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par Wajax limitée en date du 22 octobre 2024 au montant de 97 830 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1674-2024.

**ADOPTÉE**

452-2024

**AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 15 : NOUVEAU BÂTIMENT DE LA DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

**ATTENDU** la construction du nouveau bâtiment de la Division parcs et bâtiments;

**ATTENDU** la directive de changement ODC numéro 25 nécessaire à la construction du nouveau bâtiment;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de madame Marie-Ève Renault, architecte de la firme MEROX, en date du 15 octobre 2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 23 octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** de ratifier la directive de changement ODC 25 au montant de 7 478,98 \$, plus taxes;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 15 à Construction M. inc. d'une somme de 243 955,04 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 15 octobre 2024, d'une retenue contractuelle de 10 %, de la libération de 50 % de la retenue contractuelle et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 14.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le paiement numéro 15 au sous-projet 01 du projet 2023-1610 et la retenue contractuelle au poste budgétaire numéro 55-136-00-001.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

453-2024 **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LE MODULE DE BILLETTERIE EN LIGNE**

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a fait l'utilisation, l'an dernier, d'une solution logicielle de billetterie en ligne pour la vente des billets journaliers et annuels du parc de glisse pour les non-résidents;

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire est satisfait de l'utilisation de la solution de billetterie en ligne;

**ATTENDU** que l'entreprise Billetterie Endorphine inc. a soumis une proposition pour l'utilisation de sa solution logicielle pour un montant estimé à 4 179,89 \$ pour l'année 2024/2025 avec une augmentation annuelle estimée à 2,5 % et que le Service s'en déclare satisfait;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Billetterie Endorphine inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'entreprise Stratéjia-Endorphine a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 5 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la licence d'utilisation du module de billetterie en ligne offert par l'entreprise Billetterie Endorphine inc. pour la vente des billets du parc de glisse pour une période de 3 ans, soit du 27 novembre 2024 au 27 novembre 2027 pour un montant total estimé à 3 321,34 \$ plus taxes, pour les frais annuels de la plateforme auxquels s'ajouteront les frais de transaction.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser monsieur Éric Gingras, directeur du Service, sports, loisirs, culture et vie communautaire par interim, à signer le contrat pour la licence d'utilisation.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense pour les coûts de la plateforme au poste budgétaire *Informatique* (02-701-30-414) et d'imputer le montant de la dépense pour les frais d'utilisation au poste *Frais terminaux de paiement direct* (02-701-30-899) pour les années 2024 à 2027.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller, dépose le projet de Règlement numéro APR-385-2024.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

454-2024      **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR LA FOURNITURE DE GAZ PROPANE**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que ce règlement stipule que tout contrat, comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (133 800 \$) peut être octroyé de gré à gré;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la compagnie Capital Propane inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

**ATTENDU** la proposition de la compagnie Capital Propane inc. d'une somme de 38 576,02 \$;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 31 octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat pour la fourniture de gaz propane à l'entreprise Capital Propane inc. pour la période comprise entre le 15 janvier et le 31 décembre 2025 selon les détails apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Jean-François Bergeron. Le contrat est composé de la résolution et de la proposition soumise par Capital Propane inc. en date du 24 octobre 2024.

Il s'agit d'un contrat à prix unitaire dont le coût total est évalué à 38 576,02 \$, plus taxes. Le coût pourra varier en fonction des quantités de gaz propane réellement commandées pendant la durée du contrat et selon la fluctuation du prix de référence du propane publié par Valéro (prix à la rampe de chargement de Québec) et de la taxe sur le carbone.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux différents postes budgétaires *Propane* du budget d'opération 2025 mentionnés au présent rapport.

**ADOPTÉE**

455-2024      **OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (MOINS DE 25 000 \$) POUR LA FOURNITURE DE HUIT PANNEAUX D'ACCUEIL POUR L'IDENTIFICATION DES ENTRÉES DE LA VILLE**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la fourniture de panneaux d'accueil pour l'identification de huit des neuf entrées de la Ville, comme prévu au PTI;

**ATTENDU** que l'offre de prix de Signalisation Kalitec inc., en date du 5 août 2024, est au montant de 5 023 \$, plus taxes;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Signalisation Kalitec inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 4 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à Signalisation Kalitec inc. pour la fourniture de huit panneaux d'accueil pour l'identification des entrées de la Ville. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposées par Signalisation Kalitec inc. en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au montant de 5 023 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense du fonds de roulement remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**456-2024 DISPOSITION DE TERRE VÉGÉTALE : TERRAIN FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE**

**ATTENDU** que la Ville doit disposer de la terre végétale présente sur le terrain de la future école secondaire (lots numéro 6 387 019 et 5 118 984) afin de respecter le contrat de vente du terrain avec le Centre de services scolaire de la Capitale;

**ATTENDU** que la SQI, responsable du projet de construction de l'école, a demandé que les travaux soient réalisés avant l'hiver;

**ATTENDU** que l'entreprise André Martel et Fils accepte de prendre, sans frais, la terre dans sa sablière de la rue Laurier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu, à la suite d'une autorisation des membres du conseil au caucus du 4 novembre 2024, de ratifier la réalisation de ces travaux par des employés de la Division transport des Services techniques, ayant débuté le 5 novembre dernier;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise André Martel et Fils respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 5 novembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** que la Ville dispose de la terre végétale présente sur le terrain de la future école secondaire (lots numéro 6 387 019 et 5 118 984) à la sablière de l'entreprise André Martel et Fils située sur la rue Laurier.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

---

457-2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du lundi, 11 novembre 2024.

La séance est levée à 19h37.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Isabelle Bernier  
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE  
DES AFFAIRES JURIDIQUES



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024**

---